

Consentement éclairé dans le contexte de pandémie au COVID-19 pour une prise en charge en AMP

Information :

Les activités d'AMP ont été interrompues le 12 mars 2020 du fait de la pandémie Covid-19. Celles-ci vont pouvoir reprendre dans des conditions particulières, car tout laisse à craindre à une persistance de cette épidémie pendant de longs mois.

Comme il s'agit d'un nouveau virus, les données scientifiques concernant l'influence du virus COVID-19 dans le domaine de la reproduction humaine sont encore limitées. Cependant, on peut dire que:

- Il ne semble pas y avoir de transmission sexuelle du virus.
- Une femme enceinte n'a pas plus de risque de contracter l'infection qu'une femme non enceinte, ni de faire une forme plus sévère.
- La question la plus difficile est celle du risque tératogène (risque de donner des malformations) en cas d'infection Covid en début de grossesse. À ce jour, il n'a pas été rapporté de cas mais le délai est encore trop court pour répondre de façon certaine.
- Les formes sévères peuvent être difficiles à traiter en fin de grossesse. Le risque de contamination de l'enfant pendant l'accouchement est très faible et les formes néonatales d'infection par la Covid sont presque toujours bénignes pour l'enfant.

Des informations plus complètes seront actualisées au fur et à mesure par l'agence de biomédecine sur le site www.procreation-medicale.fr que vous pourrez consulter.

En pratique, la reprise des activités d'AMP est possible en visant plusieurs buts:

- Éviter qu'une femme présentant des co-morbidités ne risque une forme grave de Covid tout en étant enceinte en période épidémique:

Pour cela, les 2 membres du couple devront certifier par un questionnaire l'absence d'antécédents médicaux ou de maladies responsables de complications chez les personnes atteintes par la Covid (questionnaire joint).

- Éviter les contaminations entre patients et personnel soignant et entre les patients eux-mêmes:

Pour cela, nous nous engageons à prendre toutes les précautions et dispositions de sécurité sanitaire, tant au cabinet qu'au sein de la clinique, pour limiter au maximum le risque de contamination.

Conformément aux recommandations de l'HAS, un dépistage par RT-PCR SARS-CoV-2 vous sera systématiquement prescrit dans les 24-48h précédant la ponction ovarienne.

Vous vous engagez à signaler à l'équipe tout symptôme évocateur d'infection à Covid ainsi que tout contact avec une personne diagnostiquée positive à la Covid-19 par un questionnaire dédié rempli avant, pendant et après les traitements.

En cas de suspicion d'infection à Covid-19, votre tentative sera annulée quelque soit l'avancement de la stimulation. Une nouvelle tentative vous sera proposée à distance. En cas de suspicion après la ponction ovarienne, une congélation de tous les embryons sera réalisée.

Vous devrez respecter toutes les mesures de prévention de l'infection Covid, en particulier:

- Contrôler votre température avant chaque examens ou actes d'AMP.
- Porter un masque dès que vous viendrez dans le centre.
- Venir seule dans le centre pour les échographies de monitoring.
- Maintenir les mesures de distanciation sociale et de prévention de l'infection Covid, même en dehors du centre, pour les 2 semaines précédant le début des traitements, la durée des traitements jusqu'au test de grossesse et pour toute la durée de la grossesse.
- Signaler au centre d'AMP FIV66 toute survenue d'une infection à Covid dans les mois suivant la tentative et pendant toute la grossesse.

Nous vous informons également que le risque d'arrêt du centre sera possible dans les cas suivants (et aboutira à l'arrêt de votre tentative):

- sur décision des autorités de santé en cas de reprise locale ou nationale de l'épidémie.
- en cas de contamination importante du personnel du centre FIV.

Consentement

Nous soussigné(e)s

Mme

Mr

certifions avoir reçu le de la part du Dr une information spécifique concernant les problèmes posés par le coronavirus COVID 19.

- Nous avons compris et constaté que toutes les précautions et dispositions de sécurité avaient été prises, tant au cabinet que dans l'établissement de santé, pour les périodes précédant, concernant et suivant l'acte envisagé.
- Le médecin nous a bien exposé et expliqué les recommandations et les mesures de prévention qui sont instaurées pour assurer la sécurité de cet acte. Nous nous engageons à nous y conformer.
- Néanmoins, compte tenu de l'imprévisibilité et des aléas liés à cette pandémie, nous sommes conscient(e)s qu'une contamination est toujours possible, chez l'un ou l'autre des membres de notre couple lors des différentes étapes de notre protocole d'AMP.
- Nous avons été particulièrement sensibilisé(e)s sur la possibilité d'une modification ou d'une annulation de notre prise en charge à tout moment de notre parcours si la situation sanitaire le nécessitait à nouveau ou si mon état de santé ou celui de mon conjoint le nécessitait.
- Nous nous engageons à observer scrupuleusement la distanciation physique et les gestes barrières tout au long de notre prise en charge par l'équipe pluridisciplinaire.
- Nous nous engageons à respecter les consignes de sécurité sanitaire transmises par notre centre et à déclarer sans délai tout symptôme (fièvre, toux, anosmie, agueusie, difficulté respiratoire, trouble digestif...) en cas de survenue avant, pendant ou après la tentative.
- Il a été répondu à toutes les questions que nous avons posées.

A Le

Lu, compris et approuvé

Signatures : Madame

Monsieur

Merci de faire parvenir au laboratoire FIV66 par mail ce consentement signé ainsi que le questionnaire sur vos antécédents et comorbidités à l'adresse suivante: consultation.pma@laboducentre66.fr

L'original est à conserver pour votre médecin référent.